
Bertrand Savouré est élu Président de la Chambre des Notaires de Paris

Bertrand SAVOURÉ, 54 ans, est notaire associé au sein d'un réseau d'offices dont le siège est à Paris.

Il est spécialisé dans la clientèle d'entrepreneurs et la planification des transmissions de patrimoine. Sa clientèle l'a conduit à exercer cette compétence dans un cadre international de plus en plus marqué, ce qui lui a permis de prendre en compte les mutations rapides qui s'opèrent au sein de la Métropole du Grand Paris.

Bertrand SAVOURÉ, qui a été Rapporteur Général du Congrès des Notaires de France 2012 sur le thème de la transmission, est également membre d'un réseau international de juristes du patrimoine.

Il souhaite consacrer son mandat à une stratégie volontariste d'innovation pour les offices notariaux du Grand Paris.

Ceux-ci doivent encore plus vite adapter leurs structures, leur fonctionnement, et leurs modes d'intervention pour faire face aux mutations économiques, technologiques et sociétales qui s'expriment actuellement avec une vigueur particulière dans notre Métropole.

Cette transformation de certaines traditions notariales, et cet engagement dans l'innovation se réaliseront avec la participation active de tous les notaires, qui sont appelés à devenir autant d'acteurs de leur changement. Mais elle doit aussi respecter ce qui fait l'identité de la profession : son organisation et sa discipline autour d'une déontologie forte qui doit être renforcée autant que revisitée. Seule l'alliance entre les fondamentaux qui composent l'identité notariale et un esprit nouveau d'innovation collective permettront à la communauté notariale de la Métropole de contribuer activement à l'élaboration d'un service de la confiance qui est indispensable à la construction du Grand Paris.

La Chambre des Notaires de Paris regroupe près de 1 300 notaires de Paris, de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne, (94) qui exercent au sein de 390 études et emploient plus de 5 300 collaborateurs.

Chaque année, 3 millions de personnes franchissent la porte de leurs études et les notaires établissent en moyenne 300 000 actes, dont 120 000 ventes immobilières et 18 000 déclarations de succession.

Les notaires accompagnent leurs clients à toutes les étapes de leur vie personnelle et familiale : concubinage, achat d'un bien immobilier, mariage, PACS, divorce, adoption, remariage et famille recomposée, tutelle, succession...
